



SPORTS ET LOISIRS

CAMPS DE JOUR

Les camps de jour occupent une place importante dans la programmation estivale de plusieurs municipalités à travers le Québec. La présence d'enfants, supervisés par un personnel souvent jeune, peut comporter de nombreuses situations à risque.

RISQUES IDENTIFIÉS

- › Préjudices corporels
- › Réactions allergiques
- › Atteinte à la réputation
- › Discrimination
- › Perte d'un enfant
- › Dommage matériel

MESURES PROPOSÉES

RESSOURCES HUMAINES

- › Engagez le personnel selon les âges minimaux du cadre de référence (animateur/aide-animateur/service de garde).
- › Formez le personnel selon les normes du cadre de référence.
- › Respectez les ratios d'encadrement (animateurs/participants) du cadre de référence.
- › Possédez un contrat de travail écrit et signé par les deux parties qui inclut la fiche santé de l'employé et un numéro de téléphone en cas d'urgence.
- › Fournissez la preuve de vérification des antécédents judiciaires de chacun des employés (salariés ou bénévoles) au moment de l'embauche et répétez cette action aux trois ans.

GESTION DES OPÉRATIONS

- › Montez un dossier incluant un formulaire d'inscription, une fiche santé et les renseignements médicaux de chaque participant.
- › Mettez en place une politique de gestion des médicaments.
- › Mettez en œuvre une politique de contrôle des présences et faites-la appliquer par le personnel.
- › Soutenez l'intégration des jeunes ayant des besoins particuliers. Analysez chaque inscription pour tenter d'accommoder l'enfant et les parents. Les camps, comme l'ensemble des services publics au Québec, ont des obligations juridiques envers les enfants en situation de handicap. En effet, la *Charte des droits et libertés de la personne* interdit la discrimination dans les services offerts au public (et ce, dans toutes les municipalités du Québec).

SÉCURITÉ

- › Assurez-vous que les bâtiments, les espaces extérieurs et les équipements soient sécuritaires.
- › Amenez les enfants se baigner dans un bassin d'eau artificiel ou une plage qui respecte le [Code de la construction](#) et le [Règlement sur la sécurité dans les bains publics](#).
- › Respectez les ratios en secourisme du [Cadre de référence pour les camps de jour municipaux](#).
- › Respectez les lois, les normes et les bonnes pratiques pour chaque activité et sport.
- › Possédez et mettez en application une politique écrite de prévention et d'intervention visant à contrer toutes formes de violence.
- › Disposez d'un système de communication et d'une procédure en cas d'urgence connue du personnel.
- › Possédez et mettez en pratique avec les enfants et les moniteurs un plan d'évacuation du bâtiment d'accueil.
- › Munissez-vous de trousse de premiers soins conformes au [Règlement sur les normes minimales de premiers secours et de premiers soins](#).
- › Gardez disponibles en tout temps des rapports vierges d'incident/d'accident et faites-les remplir par le personnel, le cas échéant.
- › Développez une politique de sécurité dans les déplacements : à pied, à vélo, en transport en commun, en voiture, en taxi et en autobus.

RESSOURCES

- › Association québécoise du loisir municipal, [Cadre de référence pour les camps de jour municipaux](#)
- › [Association des camps du Québec](#)
- › Association québécoise pour le loisir des personnes handicapées, [Guide de référence - Vers une intégration réussie dans les camps de jour](#)
- › Formations Remue-Méninges, [Cadre de référence pour la sécurité dans les sorties des camps de jour](#)
- › Formations Remue-Méninges, [Parcours d'une sortie réussie - Guide pratique de sécurité pour les sorties des camps de jour](#)
- › Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, [Guide encadrement sécuritaire des groupes d'enfants en milieu aquatique](#)